

S O M M A I R E

Le dossier	1 à 4
BD	4
La Mairie	5/6
Le Conseil	7
Au-delà des thuyas	8/9
Calendrier des manifestations	9
Bric-à-brac	10/11
Il faut le savoir	12

L'édito

La politique du logement à Confignon

Depuis les années 1965, la Commune de Confignon a mené une politique du logement dans le but d'offrir des logements de qualité à des prix raisonnables.

L'optique est principalement de pouvoir loger non seulement des jeunes couples désirant créer une famille, mais également des personnes dont le budget ne permet pas le paiement d'un loyer cher.

Nos immeubles sont principalement situés dans le centre du village. Durant cette législature, la Commune a fait l'acquisition des immeubles suivants :

Chemin des Hutins 1-3-5 et Chemin des Hutins 7-9.

Ces immeubles présentent un intérêt marqué de par leur emplacement central dans la Commune et s'intègrent dans une volonté patrimoniale. De plus, ils constituent une parfaite continuité architecturale avec les immeubles adjacents. Ces acquisitions ont ainsi permis d'augmenter la diversification dans la typologie des logements proposés aux demandeurs.

Pour ancrer cette politique du logement social de manière encore plus marquée, la Commune a constitué, il y a trois ans, la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon. Les buts communaux précités ont ainsi pu être inscrits dans les statuts de la Fondation.

Le Conseil de fondation, dans lequel siègent des délégués du Conseil municipal (un par parti), s'est donné pour mission d'appliquer les buts de la Fondation.

De plus, le Conseil de fondation a initié une grande étude de revalorisation et de réhabilitation de l'ensemble de son parc immobilier. Dans le présent Conf'infos, un article vous permettra de faire plus ample connaissance avec la Fondation.

Durant l'année 2006, la Fondation a également reçu un mandat de la part de la Commune pour faire l'étude d'un parking dans le périmètre du chemin des Hutins.

Dans un premier temps, un mandataire a fait une proposition d'avant-projet pour étudier la faisabilité d'un tel projet. Il s'agissait également de vérifier si une telle construction pouvait s'autofinancer et

ainsi éviter des charges reportées sur la Commune ou sur la Fondation. De ce fait, un sondage auprès des habitants du chemin a permis de recenser les besoins et leurs points de vue.

Dans le courant du mois de décembre 2006 et conformément aux marchés publics, un appel d'offres a été lancé et onze bureaux d'ingénieurs ont envoyé un dossier avec une offre.

Il s'agit maintenant pour la Fondation d'évaluer ces divers dossiers et d'adjuger à un bureau le travail d'étude détaillé. Pour l'instant, ce projet est encore dans une phase d'étude, tant au niveau de l'implantation que de l'impact sur le secteur concerné. Le moment venu, une séance d'information pour les habitants sera organisée dans le but de donner toutes les explications sur le projet.

Pour conclure, la situation du logement à Genève peut être qualifiée de catastrophique, et les autorités communales sont très satisfaites que la Fondation existe et qu'elle travaille dans le sens des buts qui lui ont été fixés.

Gabriel Praz
Président de la Fondation

Les articles signés d'initiales ont été rédigés par des membres du comité de rédaction (cf liste ci-dessous).

Editeur :
Municipalité de Confignon

Comité de rédaction :
Daniel Blondin (DB)
Catherine Graf (CG)
Danielle Jaques Walder (DJW)
Françoise Joliat (FJ)
René Lindenmeyer (RL)
Lillia Marini (LM)
Christophe Peretti (CP)

Maquette :
Pascal Gachet

Impression :
Imprimerie Chapuis

Le logement à Confignon

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Cette fondation a été constituée en juin 2001 par les Autorités communales, et ses statuts ont été approuvés le 20 février 2002 par le Conseil d'Etat. Ce n'est que le 31 janvier 2003 cependant que le projet de loi PL-8760 relatif à la constitution de cette fondation a été approuvé par le Grand Conseil.

La Fondation a pour but de mettre, le cas échéant d'aider à mettre à la disposition de la population de Confignon des logements confortables à loyers abordables, notamment au bénéfice de la législation cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Afin de permettre à la Fondation d'atteindre son but, la Commune lui a transféré les immeubles faisant partie de son patrimoine financier ainsi que les dettes hypothécaires leur étant attachées.

Actuellement, la Fondation est proprié-

taire des immeubles suivants :

- 2-4-8-10 Place de l'Eglise
- 6 Place de l'Eglise
- 1-3-5 Chemin des Hutins
- 7-9 Chemin des Hutins
- 2, 2a-2b Chemin Sur-Beauvent

A l'exception de ces derniers immeubles qui datent de 1994, les autres ont été construits durant les années 1950-1960.

Le logement à Confignon

suite de la page 1

A fin 2005, le Conseil de fondation a mandaté la société Domulor SA afin de réaliser une analyse de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier (sauf pour les immeubles Sur-Beauvent). Dans son rapport d'avril 2006, cette société relève qu'aucun élément, qui pourrait entraîner un danger pour les utilisateurs, n'implique des mesures d'urgence au sens des normes de sécurité.

Par contre, elle constate que ces immeubles présentent tous des besoins d'entretien assez lourds en termes de travaux et de coûts, la nature des travaux étant relativement semblable sur l'ensemble des immeubles :

- façades : maçonnerie, peinture, remplacement des fenêtres;
- toitures : contrôle, ferblanterie;
- locaux communs : travaux d'entretien;
- installations techniques : chauffage,

ventilation, sanitaires;

- rénovation appartements : travaux d'entretien.

En conformité avec la politique énergétique de la Commune (label Cité de l'énergie), la Fondation est consciente de la nécessité d'améliorer le rendement énergétique de ces immeubles.

Le coût de ces travaux est estimé à environ cinq millions de francs. Etant donné que ni la Fondation ni la Commune ne

disposent des fonds nécessaires et qu'elles veulent éviter, dans la mesure du possible, de recourir davantage à l'emprunt, le Conseil de fondation a décidé d'étaler ces travaux et de les réaliser, par bloc d'immeubles, dans la mesure de ses capacités financières.

C'est ainsi qu'une nouvelle chaudière centralisée au gaz, avec des sous-stations par immeuble, a d'ores et déjà été installée au 4 chemin de l'Eglise pour les

immeubles 2-4-6-8-10 chemin de l'Eglise. Un branchement est prévu pour alimenter, à terme, la maison Briefer et la maison de paroisse. Un branchement avec l'immeuble 1-3-5 chemin des Hutins est à l'étude.

De plus, le Conseil a également décidé de réaliser, en 2007, des travaux estimés à CHF 850'000.-, sur l'immeuble 1-3-5 chemin des Hutins. Ces travaux concerneront :

- les toitures (couverture, isolation et ferblanterie),
- les façades (maçonnerie, peinture, fenêtres, volets, verreries des façades-portes d'entrée),
- et la chaufferie.

Le reste des travaux (essentiellement la rénovation des appartements et des locaux communs) sera réalisé ultérieurement et progressivement. **RL**



Types de logement

Dans le canton de Genève, il existe différents types de logement :

Les locatifs subventionnés

L'Etat accorde une aide aux propriétaires sous forme de rabais fiscaux ou de subventions.

HBM Logements destinés aux personnes à revenu très modeste, ils sont sous le contrôle de l'Etat.

HLM Logements destinés aux personnes à revenu modeste, la subvention est accordée pendant 20 ans.

HCM Logements destinés aux personnes à revenu moyen, la subvention est accordée pendant 10 ans.

L'aide de l'Etat diminue avec les années et les loyers augmentent d'autant. Pour 80% des logements, le choix des locataires est fait par le propriétaire; l'Etat vérifie que les critères d'entrée sont respectés. Pour le 20% restant, l'Etat dispose d'une priorité de choix.

Les locataires ne peuvent accéder à ces trois catégories que si les critères (revenu, nombre d'occupants) sont respectés.

HM Immeuble à catégorie mixte, l'aide varie en fonction des revenus des locataires.

Les coopératives d'habitation

Forme d'habitat entre la location et la propriété, c'est un moyen de se loger à un meilleur prix. Les locataires deviennent coopérateurs en achetant des parts sociales entre 5% et 10% de la valeur de l'appartement, ils participent aux décisions et élisent le conseil d'administration de la coopérative, ils peuvent ainsi maîtriser leur habitat, ont un droit de regard sur les décisions et bénéficient d'une meilleure protection.

Ces locatifs peuvent être subventionnés par l'Etat et le demandeur devra remplir les mêmes conditions que pour les logements HBM / HLM / HCM.

Achat en PPE (propriété par étage)

Lors de l'achat d'un appartement, l'acquéreur devient propriétaire d'une partie du terrain et du bâtiment et adhère à la copropriété. Chaque copropriétaire assume une part des charges communes pour l'utilisation, l'entretien et la gestion de l'immeuble. Une réserve financière est constituée pour les travaux lourds de ré-

fection et d'entretien. Il est généralement plus économique d'acheter en PPE que d'acquérir une maison individuelle.

Les villas

Villas contiguës, villas individuelles, villas jumelées.

Les Fondations

Sur la commune de Bernex (quartier de Cressy), se trouvent des locatifs appartenant à la Fondation Bloch. Ces appartements de 2 à 3 pièces sont réservés aux personnes seules ou en couple en âge

AVS capables d'assumer seules leur vie quotidienne, quelques exceptions pour des personnes handicapées pouvant être envisagées.

Les appartements sont équipés d'un système d'appel qui les relie au personnel d'encadrement. Conseils individuels, soutien moral, aide dans les démarches administratives sont fournis ainsi qu'une aide pour les achats, les dépannages pratiques liées à la vie quotidienne et l'accompagnement en cas de difficultés ou handicaps. Une permanence nocturne sur place est assurée par un veilleur. Les services d'aide et de soins à domicile, tels que soins infirmiers, aide au ménage et livraison de repas interviennent dans l'immeuble. Des activités socioculturelles sont organisées, pour établir le contact entre les locataires. **CG**



dossier

Le logement à Confignon

Logements et loyers

(Source : Plan Directeur Communal - §3.1, p. 13)

Le parc de logements de Confignon est caractérisé par une part très élevée de logements familiaux. Environ 60% des logements ont 4 pièces et plus, contre environ 30% dans l'ensemble du canton (cf. figure ci-dessous).

Les logements subventionnés représentent environ 11% des logements de la

commune. Bien que ce taux ne se distingue pas beaucoup de la moyenne cantonale, il est nettement inférieur à l'objectif cantonal visant la constitution un parc de "logements locatifs sociaux pérennes" (LLSP) de 20%.

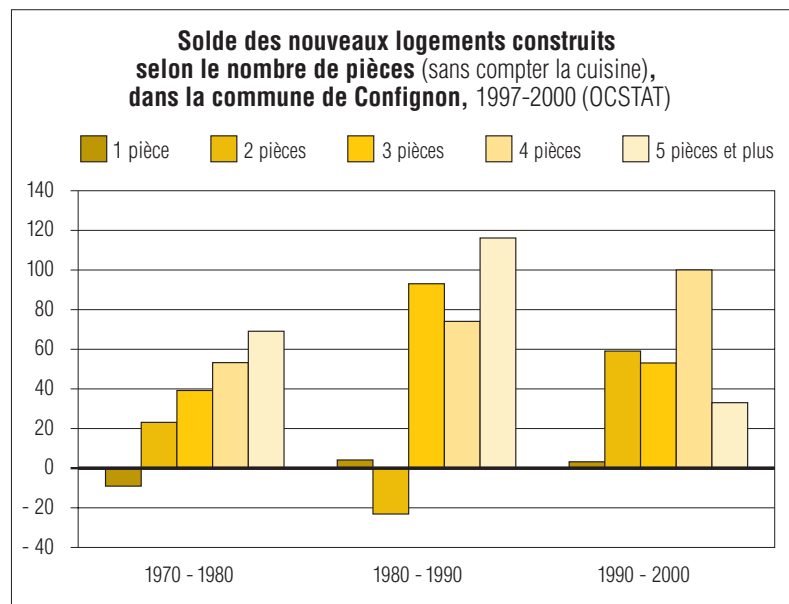
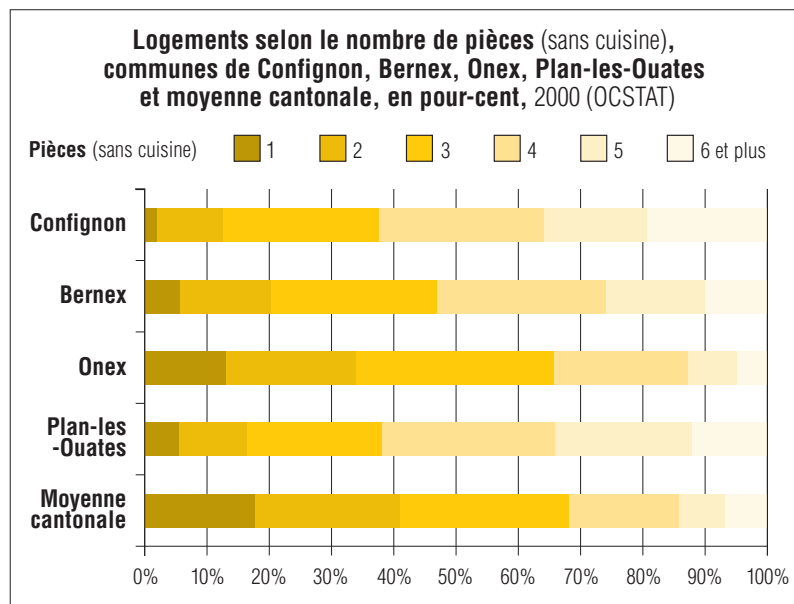
En 2001, les logements de Confignon étaient très majoritairement des villas : 75% du nombre d'immeubles d'habitation (moyenne cantonale: 56%). La part des propriétaires et copropriétaires représentait environ 52% des logements,

contre seulement 14% à l'échelle cantonale.

La seconde figure ci-dessous (à droite) illustre l'évolution du parc de logements dans la commune. Elle met en évidence la construction de grands logements familiaux jusque dans les années 1980 (notamment des villas), au détriment des petits logements d'une ou de deux pièces (sans compter la cuisine). Depuis les années 1990, l'épuisement des réserves en zone de villas et le développement du

quartier de Cressy ont apporté un certain rééquilibrage du parc de logements (jusqu'alors dominé par des villas et des propriétaires), avec notamment plus de logements de deux pièces, mais toujours avec la prédominance des logements familiaux.

Le manque de petits logements se traduit par un faible taux de jeunes adultes dans la commune, ceux-ci ne trouvant souvent pas de logement adapté pour rester dans la commune après avoir quitté le ménage de leurs parents. **FF**



Loyers mensuels moyens ¹⁾, en francs, selon le nombre de pièces, la nature du logement ou la commune
Pour Confignon, se référer à la rubrique "autres communes"

Logements de ... pièces (cuisine comprise)	1	2	3	4	5	6	7 ou plus	Ensemble
Ensemble des logements	624	697	925	1'198	1'512	1'966	2'739	1'122
Selon la nature								
A loyer libre	631	735	956	1'217	1'521	2'013	2'777	1'140
Subventionnés (au sens large)	360	494	753	1'124	1'481	1'652	2'034	1'036
Subventionnés selon la loi cantonale ²⁾	398	518	848	1'213	1'535	1'756	1'937	1'167
HBM	287	344	546	730	1'027	1'312	1'772	677
HLM	576	672	975	1'347	1'626	1'940	2'073	1'319
HCM	...	[]	1'081	1'583	1'800	[]	...	1'513
HM	...	[]	1'352	1'487	1'782	2'115	...	1'689
Ville - Fondations ³⁾	311	464	632	876	1'110	1'150	2'158	736
Selon la commune								
Ville de Genève	647	717	944	1'259	1'622	2'187	3'074	1'131
Carouge	652	661	879	1'184	1'629	1'883	[]	1'064
Chêne-Bougeries	423	754	851	1'172	1'433	1'642	2'216	1'168
Grand-Saconnex	[]	725	1'012	1'275	1'545	1'876	1'950	1'290
Lancy	542	659	879	1'124	1'383	1'736	2'348	1'130
Meyrin	618	652	962	1'139	1'329	1'580	2'243	1'135
Onex	431	582	845	1'068	1'394	1'684	1'986	1'026
Thônex	436	633	934	1'129	1'450	1'654	[]	1'012
Vernier	519	602	826	1'044	1'329	1'595	1'601	1'016
Versoix	[]	661	963	1'197	1'488	2'017	1'705	1'243
Autres communes ⁴⁾	580	755	955	1'221	1'468	1'914	2'042	1'235

Situation en décembre 2005

Type de bâtiments	Nombre	% du total
Total bâtiments	744	100.0
Villas (un seul logement)	528	71.0
Autres immeubles d'habitation	135	18.1
Bâtiments mixtes (logements + bureaux, arcades, magasins) ¹⁾	44	5.9
Bâtiments non résidentiels ²⁾	37	5.0
Total logements	1327	

1) Les bâtiments mixtes comprennent à la fois des logements et des locaux non résidentiels.

2) Les bâtiments non résidentiels sont exclusivement destinés à des activités autres que l'habitation; ne sont pas compris dans cette catégorie les bâtiments agricoles, les garages privés liés à des habitations, ainsi que les bâtiments de moins de 20 m² de surface au sol.

1) Loyer sans charges ni location éventuelle de garage; surtaxe, allocation personnalisée ou subvention HM (habitation mixte) non comprises.

2) La rubrique inclut aussi les logements pour lesquels une aide fédérale s'ajoute à l'aide cantonale.

3) Logements propriété de la Ville de Genève ou d'une fondation pratiquant une forme d'aide au logement, ou encore bénéficiant de l'aide fédérale seule.

4) Avully, Bernex, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Perly-Certoux, Puplinge.

Source : Office cantonal de la statistique - Statistique des loyers - Données mai 2006

Le logement à Confignon

Cadre légal

4 05: Loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL)

Chapitre I Principes généraux

Art. 1 Rôle de l'Etat

- 1 L'Etat encourage la construction de logements d'utilité publique et s'efforce d'améliorer la qualité de l'habitat dans les limites et selon les critères fixés par la loi.
- 2 A cet effet, l'Etat:
 - a) acquiert des terrains en usant notamment des droits de préemption et d'expropriation que lui confère la présente loi;
 - b) encourage la construction de logements, en particulier à but non lucratif, par voie notamment de caution simple d'emprunts hypothécaires, d'octroi de prêts avec ou sans intérêt, de subventions, d'avantages fiscaux, de mises à disposition, dans la mesure des disponibilités, de terrains à bâtir en droit de superficie, d'aide à l'équipement de terrains à bâtir. Il peut également faire usage des aides et moyens que les lois et ordonnances

fédérales fournissent aux cantons dans le même dessein;

- c) construit des logements par l'intermédiaire de fondations de droit public;

- d) veille à la qualité des logements et de leur environnement, ainsi qu'à l'économie des coûts de production et d'exploitation;

- e) favorise, dans le cadre du développement durable, les projets utilisant des produits et des matériaux de construction respectueux de l'environnement, présentant une aptitude maximale au recyclage.



- 3 L'Etat instaure un contrôle des loyers sur tous les logements ou locaux construits par ou avec l'aide de l'Etat de Genève. Les logements et les locaux situés dans des immeubles construits avec l'aide de l'Etat au sens de l'alinéa 2, lettre b, sont soumis à ce contrôle aussi longtemps qu'ils bénéficient de cette aide; ceux construits en vertu de l'alinéa 2, lettre c, et ceux visés à l'article 2 de la loi du 21 juin 1991 au bénéfice d'un capital de dotation fourni par l'Etat sont soumis à un contrôle permanent des loyers tant qu'ils sont propriété de l'Etat, de corporations de droit public ou d'un organisme visé à l'article 2 de la loi du 21 juin 1991.

Dans une commune, les autorités communales peuvent prendre le relais de l'Etat pour proposer des logements accessibles aux personnes de revenus plus modestes.

L' A I R E D U T E M P S

La Fondation de la petite enfance

vous convie aux inscriptions du temps partiel de l'Espace de vie infantile (Ravicelle et Tom Pouce), sur place (32 ch. Sous-le-Clos) **le mardi 3 avril 2007,**

de 16h30 à 17h00: inscription des enfants résidant à Confignon

de 17h00 à 17h30: inscription des enfants d'autres communes

La priorité est donnée aux enfants domiciliés dans la commune

Conditions d'admission

L'âge d'admission est de 18 mois révolus au 31.08.07 jusqu'à 5 ans

Possibilités de fréquentation de l'enfant

Les matinées sont ouvertes à tous les enfants (au minimum deux matinées)

Les après-midi sont réservées aux enfants dès 2 ans et demi révolus au 31.10.2007 (au minimum deux après-midi).

Tarif mensuel de l'EVE (demi-journées par semaine):

	Résidents	Non résidents
Deux	Frs 90.-	Frs 110.-
Trois	Frs 135.-	Frs 165.-
Quatre	Frs 180.-	Frs 220.-
Cinq	Frs 225.-	Frs 275.-

N.B. La cinquième demi-journée n'est possible qu'en cas de disponibilité.

Rabais: 20% pour le deuxième enfant.

Le tarif mensuel comprend la participation aux goûters.

Ingrid Andersson Brunner
Directrice

Quels projets immobiliers dans le cadre de la Mairie?

Une parcelle située dans le quartier de Cressy, à côté de l'école primaire, a été remise en droit de superficie par le canton de Genève à la commune de Confignon. Actuellement des pavillons provisoires utilisés pour des activités avec les jeunes ou comme lieu de rencontres pour le quartier occupent cette parcelle.

L'affectation d'une construction future à cet endroit n'est pas définitivement décidée. Il est évident que l'objectif premier

poursuivi par le canton et la Commune avec ce droit de superficie est la construction de logements et, qui plus est, de logements subventionnés. Cependant, en fonction des besoins qui pourront se dégager au fil des réflexions déjà en cours ou à venir dans le quartier, la Commune pourra être amenée à imaginer des solutions pour répondre à la réalité du quartier. L'affaire est donc à suivre...

FJ

Les Conseils du Conseil

par François et Rafaele Bacchetta



La Mairie

Démarche participative à Cressy

Dans le Conf'Infos n°42, nous avons expliqué la démarche participative, premier volet de notre Stratégie de Durabilité à Confignon, mise sur pied à Cressy par notre mandataire "equiterre", avec le soutien de Promotion Santé Suisse.

Pour promouvoir la qualité de vie dans une perspective de développement durable, il s'agissait de déterminer ensemble (habitants, professionnels et élus) ce que pouvait être l'avenir souhaitable pour le quartier.

A l'issue de cette démarche (ateliers de réflexion sur différents thèmes et entretiens individuels de personnes plus particulièrement actives dans le quartier), toutes les propositions ont été évaluées sous l'angle de leur faisabilité pour faire ensuite l'objet d'un plan d'actions "**Par ici Cressy!**". Celui-ci s'articule autour des thématiques proposées lors des ateliers et des entretiens :

- **Mobilité – déplacements : CressYmo-biL** : mesures à prendre pour rendre possible la mixité d'usages sur le chemin de Carobot, mesures ludiques et incitatives au respect du 30 km/h dans le quartier, requalification de la place de rebroussement du bus (multifon-

ctionnalité, verdure, expression artistique...)

- **Nature dans le quartier : CressYverT** : axe vert, recherche des moyens appropriés pour gérer, entretenir et utiliser le Bois de Carobot, travail et information autour des places de jeux, travail autour de la pénétrante verte envisagée comme un parc rural (espaces publics de loisirs et mobilité douce, agriculture de proximité, réseau écologique, lien avec le village)

- **Services de proximité : CressYfaciL** : mise à disposition de locaux pour la pratique d'activités diverses et les rencontres, création d'un réseau d'échanges et d'entraide, offre de commerces de proximité pour un quartier durable (mixité fonctionnelle), utilisation des infrastructures existantes pour valoriser le quartier (Evaux, Cressy Santé), infrastructures concernant les chiens, harmonisation des levées de déchets

- **Vie sociale & Identité : CressYsolidaire** : mise sur pied d'une structure d'échanges de services et d'entraide (panneau d'information), intercommunalité et organisation de fêtes sur le quartier, "plantages" au pied des im-

meubles, activités communes avec les résidents des EMS (lien intergénérationnel, compréhension de la problématique des personnes âgées).

Un nouveau quartier ne peut pas être un produit fini livré clé en main. La réflexion sur les conditions propres à permettre une qualité de vie souhaitable doit se faire avec les usagers du quartier, qui sont les premiers experts en ce qui concerne leur santé et leur bien-être. Il s'agit donc d'une co-construction impliquant les acteurs concernés : habitants, professionnels, élus... La mission d'un plan d'actions n'est pas de finir au fond d'un tiroir. Il ne s'agit pas non plus d'en exporter la réalisation vers les administrations communales, mais bien de poursuivre un travail commun sans lequel la plupart des mises en œuvre ne seraient pas possibles. Les mairies des communes concernées réfléchissent donc actuellement à une structure intercommunale permettant ce travail. Nous ne manquerons pas de vous tenir prochainement au courant du résultat de cette réflexion.

Françoise Joliat
Conseillère administrative

Les terriers

Depuis plusieurs mois, différents types de déchets sont fréquemment déposés à l'extérieur des terriers dans le quartier de Cressy. Nous vous rappelons qu'un terrier fonctionne comme un container ordinaire, si ce n'est qu'il est enterré.



Le 8 janvier, un frigo a même été déposé à côté des terriers de la rue Eckert. Nous vous précisons qu'un terrier n'est pas une déchetterie, ni une décharge ! Les terriers ne doivent être utilisés que pour les ordures ménagères. Tout autre type de déchets (frigo, lave-linge, etc.) sont à déposer auprès de la décharge du Nant de Châtillon.

Nous espérons ainsi ne plus revoir des images telles que celles-ci et vous remercions de bien vouloir respecter les riverains en introduisant vos sacs à ordures dans les terriers.

La Mairie



éco-gestes

Du mauvais usage des piles...

Une pile alcaline de 1,5 V (LR6) contient lorsque vous l'achetez, une énergie de 0,015 MJ (il en a fallu 50 fois plus pour la fabriquer!).

En admettant que cette pile vous coûte deux francs, le prix du kWh électrique est donc de Frs 480.-, ce qui est environ 2400 fois plus cher que le kWh consommé à la prise électrique!



Pour éviter d'alourdir ce bilan catastrophique, le mieux est d'éviter autant que possible d'utiliser des piles. Lorsqu'il est impossible de faire autrement, mieux vaut, dans ce cas-là, partir sur l'option accumulateur, plus rentable à long terme.

Information issue de flash info énergie (conférence romande des délégués de l'énergie)



Coup de chapeau 2007

... à Monsieur Michel MARTI

Le Conseil administratif a désiré cette année délivrer le "coup de chapeau" à une personne qui a donné de son temps pour Confignon et surtout, et malgré le fait qu'elle n'habite plus aujourd'hui sur notre territoire, qui a toujours maintenu un contact régulier, notamment en soutenant des activités de la commune.

En effet, cette personne a été Conseiller municipal du 29 septembre 1989 à la fin septembre 1994, date à laquelle elle s'est installée à quelques mètres de la limite entre Onex et Confignon, mais sur Onex.

En déménageant si près de cette frontière communale, elle a certainement donné la

preuve qu'elle voulait garder un œil sur sa "Commune de cœur" et surtout pouvoir rapidement, revenir en terres confignonaises lorsqu'une envie incontrôlable lui prendrait.

Elle a assuré la présidence de la commission sociale, écoles, crèches et jardin d'enfants et la vice-présidence de la commission culturelle, des sports, des loisirs et de l'animation.

C'est dans cette commission que l'idée lui est venue de proposer au Conseil municipal de créer le "Coup de chapeau". Cette proposition originale et innovante avait été saluée par les autorités de l'époque et immédiatement mise sur pied.

Depuis plus de 15 ans, nous avons ainsi le plaisir de saluer de manière tangible et surtout de remercier les habitants de la Commune ayant apporté leur petite pier-

re au grand édifice de la qualité de vie et de la collectivité.

Notre "Coup de chapeau 2007" ne s'arrête pas là, malgré le fait qu'il n'habite plus sur la Commune. En effet, dans le cadre de son activité professionnelle en qualité de Directeur de l'office de la jeunesse, il fait approuver par le Canton le versement d'une subvention bisannuelle pour le festival du cirque de Confignon. Ce montant appréciable et très apprécié a permis durant plusieurs années d'assurer le financement de ces rencontres.

Toujours soucieux de réunir les gens entre eux et de les remercier pour le travail accompli, notre "Coup de chapeau 2007" reprend la présidence des anciennes et anciens élus de la Commune – environ 80 membres.

Dans ce cadre, il ne voulait pas simplement organiser des rencontres de type

"anciens combattants", mais bien plus promouvoir des réunions associant des moments de découverte et des moments de grande convivialité.

Les moments de découverte ont pris la forme d'une soirée d'information avec le Chancelier de la République et Canton de Genève sur le nouveau système de vote par Internet ou d'une visite des coulisses de l'aéroport avec, comme temps fort, la présentation des impressionnantes installations de tri des bagages.

Je vais m'arrêter là ! Certains d'entre vous l'ont peut-être reconnu, d'autres sont impatients de savoir qui est notre "Coup de chapeau 2007" :

Je nomme ce soir et j'appelle **Monsieur Michel MARTI**.

Alain Dreier
Conseiller administratif

Coup de cœur 2007 12 janvier 2007

Ce soir, j'aimerais vous raconter l'histoire d'une personne ayant un cœur gros comme ça ! C'est l'histoire d'une enseignante. Dans sa carrière, une enseignante accueille beaucoup d'enfants. Elle se doit de les aimer tous et son cœur doit être suffisamment vaste pour que tous y trouvent une petite place, mais parfois, alors qu'il semble que tout l'espace est déjà occupé, les circonstances font que le cœur parvient à s'élargir encore parce que certains ont besoin d'un espace spécial.

C'est une histoire de ce genre que j'aimerais vous dire en deux mots.

Cette enseignante travaille à Confignon

depuis plus de sept ans maintenant, notamment comme GNT, c'est-à-dire comme "généraliste non titulaire": celle qui épaulé, qui soutient les élèves qui ne progressent pas forcément au même rythme que les autres, ceux qui ont besoin d'un coup de pouce supplémentaire.

En 2003, une famille de migrants est arrivée à l'école de Confignon d'un pays bien différent du nôtre : les enfants ne parlaient pas français, alors comme c'est l'usage, c'est à la GNT qu'on a confié la tâche d'aider les deux aînés dans leur apprentissage de notre langue. Avides de comprendre, désireux d'apprendre, ces enfants l'étaient, mais quand on débarque abruptement d'un pays en guerre, quand on a vu et vécu des atrocités, on reste sur le qui-vive, on a peur de l'autre et de ce qu'on ne connaît pas; on va parfois jusqu'à ne plus savoir ou ne plus pouvoir

apprendre parce qu'on n'ose pas se lancer dans l'inconnu et qu'on se cramponne désespérément à ce dont on est sûr. Il faut donc tout d'abord apprendre à se laisser apprivoiser. Et la première tâche de cette enseignante a été d'apprivoiser ces enfants.

Certains enfants sont moins faciles à apprivoiser que d'autres et dans certains cas, le temps scolaire n'y suffit pas. C'est pourquoi, pendant trois ans, cette enseignante n'a pas hésité à offrir largement son cœur et son temps libre pour apprivoiser le premier, puis le deuxième et enfin et surtout le troisième enfant de cette famille. "Passeuse culturelle, apprivoiseuse d'enfants blessés", nouveau métier dans lequel cette enseignante n'a pas hésité à donner son temps et son cœur sans compter. En cela, elle a contribué à ce que ces enfants se sentent reconnus, à ce

qu'à l'école, ils parviennent à renvoyer les fantômes du passé et à être plus disponibles pour apprendre, à trouver leur place dans leur nouvelle communauté, tout en restant loyaux envers leur culture d'origine.

Impressionnée et touchée par cet élan de partage et de solidarité, la Commune a eu un gros *coup de cœur* pour cette enseignante qui ne s'est investie ni pour l'argent, ni pour la gloire, mais seulement pour reconnaître des enfants et les aider à exister. Je vous demande donc d'applaudir très chaleureusement **Madame Elisabeth Sauvain**, enseignante GNT à l'école de Confignon jusqu'à la dernière rentrée scolaire et actuellement en fonction à l'école de Cressy.

Françoise Joliat
Maire

90 ans, ça se fête !

En décembre dernier, Monsieur Dreier s'est rendu chez **Madame Germaine Fisch** afin de lui présenter les vœux du Conseil administratif pour son 90^{ème} anniversaire.

La Mairie



LE CONSEIL

Communiqué du Bureau du Conseil Municipal

Le Conseil municipal ne s'est réuni qu'une seule fois en séance plénière durant cette fin d'année 2006. Ce fut à l'occasion d'une séance extraordinaire, convoquée le 21 novembre dernier, consacrée essentiellement à l'étude et au vote du budget 2007.

Séance du 21 novembre 2006

Prestation de serment de Monsieur Hans Isler

Le Conseil municipal a pris acte du serment de Monsieur Hans Isler, amené à reprendre le siège libéral laissé vacant à la suite de la démission de Monsieur

Thierry Martin en juin dernier. Monsieur Isler siègera jusqu'à la fin de la législature au sein de la commission des Finances et gestion. Nous saluons avec grand plaisir le retour de Monsieur Isler au sein de notre Conseil municipal.

Approbation du centime additionnel et du budget de fonctionnement pour l'année 2007

Après 3 séances de commission des finances consacrées exclusivement à l'étude du projet de budget pour l'année 2007, ce dernier a pu enfin être débattu en séance plénière du Conseil municipal et

être approuvé par la majorité de ses membres.

L'essentiel du débat a porté sur un amendement déposé par le groupe Voix de Gauche qui demandait que l'enveloppe budgétaire initiale dévolue au fonctionnement du BUPP (Bus Prévention Parcs) soit maintenue par rapport à 2006, et non réduite de moitié au motif que la problématique liée aux jeunes de Confignon s'était notablement améliorée. Suite à une discussion nourrie, la majorité des membres du Conseil municipal a finalement choisi de refuser cet amendement et a décidé :

a) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2007 à 47 centimes.

b) D'approuver le budget de fonctionnement 2007 pour un montant de CHF 10'349'260.– aux charges et de CHF 10'433'260.– aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 84'000.–.

Par ailleurs, et après qu'un amendement du groupe radical (qui demandait que le montant minimum de la taxe professionnelle en 2007 soit maintenu à CHF 30.–) eut été rejeté, le Conseil municipal a approuvé à la majorité de ses membres d'augmenter le montant minimum de cette taxe pour l'année 2007 à CHF 50.–.

Vincent Bujard

Président du Conseil municipal

Budget de fonctionnement 2007

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2006, le Conseil municipal a accepté le budget de fonctionnement 2007 qui lui a été soumis par le Conseil administratif.

Ce budget présente des charges de CHF 10'349'260.–, en diminution de CHF 348'100.– (-3.25%), et des recettes de CHF 10'433'260.–, en diminution également de CHF 333'200.– (-3.09%) par rapport au budget 2006, laissant ainsi un boni de CHF 84'000.– contre CHF 69'100.– pour 2006.

Les charges par nature se répartissent, en comparaison avec l'exercice précédent, selon le tableau ci-contre.

Les charges de personnel augmentent de 2%, ce qui correspond aux mécanismes salariaux et à l'engagement de personnel pour l'école de Cressy.

Les charges liées aux "Biens et services extérieurs" ont légèrement augmenté. En fait, la restitution des pavillons scolaires provisoires en 2006 entraîne une forte baisse des coûts (loyer et entretien d'environ CHF 200'000.–) entièrement compensée par une augmentation du coût du traitement des déchets (+CHF 92'000.–) et par un transfert comptable de CHF 120'000.– de la rubrique "Subventions accordées" (mandat d'assistance sociale en faveur des jeunes confié à l'extérieur).

Les intérêts diminuent malgré une augmentation des emprunts en raison d'un

renouvellement d'emprunt à un taux plus favorable.

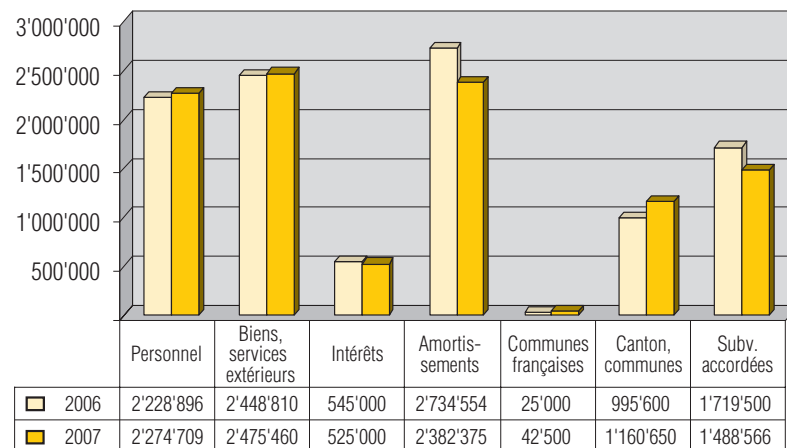
Les amortissements 2006 étaient en forte augmentation par rapport à 2005 en raison de l'amortissement de la valeur résiduelle des pavillons scolaires provisoires, démontés durant 2006 (environ CHF 330'000.–). Ils sont donc revenus à un niveau normal et devraient connaître un accroissement modéré mais constant ces prochaines années.

Les contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, etc.) augmentent sensiblement en raison du transfert de charges dicté par l'Etat de Genève (CHF 145'000.– pour notre Commune) et de l'augmentation des prestations du GIAP (parascolaire) à l'école de Cressy (CHF 39'100.–).

La diminution des subventions accordées résulte d'un ajustement du subventionnement en faveur de la Fondation pour la petite enfance (environ CHF 160'000.–) et d'un transfert comptable de CHF 120'000.– sous la rubrique "Biens, services extérieurs" tel que mentionné précédemment, montants partiellement compensés par une hausse de diverses subventions.

La diminution des recettes ne résulte pas d'une diminution du centime additionnel, qui reste fixé à 47. Dans le Conf'infos n° 39 de décembre 2005, je mentionnais "Il n'est pas inutile de rappeler que les impôts sur les personnes physiques, qui constituent la quasi-totalité de nos recettes, résultent d'estimations (les der-

Dépenses 2006-2007 par nature



niers chiffres réels connus concernant l'année 2002!). Il est donc essentiel d'être extrêmement prudent lors de la fixation de ces recettes".

Je ne croyais pas si bien l'écrire. Un mois après la parution du Conf'infos, l'Administration fiscale cantonale nous apprenait que nos recettes fiscales 2002 (que nous croyions définitives) étaient surévaluées de CHF 700'000.– en chiffres ronds et que, par conséquent, notre base de calcul pour notre estimation des recettes 2006 était erronée. Des mesures immédiates ont été prises pour maintenir les dépenses 2006 à un niveau raisonnable. Dès lors, chat échaudé craignant l'eau froide, nous avons réduit nos recettes fiscales prévues pour 2007 de CHF 8'700'000.– à CHF 8'300'000.– malgré une augmentation du nombre d'habitants.

Cette incapacité de l'Administration fiscale cantonale de nous fournir plus rapidement des chiffres plus précis sur nos recettes est difficilement supportable et peut être lourde de conséquences pour l'Administration communale, le Conseil administratif et le Conseil municipal qui engagent des dépenses sans être sûrs d'en avoir les moyens.

René Lindenmeyer

Président de la Commission des finances et de gestion

au-delà des thuyas ...

Activités parascolaires à Confignon

Le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) assure la gestion des activités parascolaires en interaction avec la commune de Confignon et diverses associations communales s'occupant du "temps libre de l'enfant", notamment en ce qui concerne la pause de midi avec l'association des restaurants scolaires de Confignon. Les prestations sont de deux ordres :

a) *l'accueil de midi (de 11h30 à 13h30) qui concerne les enfants de 1E à 6P.*

Les animatrices prennent en charge les enfants inscrits dès la sortie et jusqu'à la reprise de l'école, en les encadrant pendant le repas pris au restaurant scolaire. Avant et après le repas, des activités ludiques et un moment de sieste-détente pour les tout-petits sont organisés par le GIAP. Le brossage des dents est effectué

si les enfants apportent le matériel nécessaire. Il existe un réfectoire dans chaque école de la commune, les repas sont gérés par l'association des restaurants scolaires de Confignon qui encaisse le prix du repas auprès des parents et qui collabore avec nous pour la prise en charge globale des enfants concernés.

b) *L'accueil de fin d'après-midi (de 16h00 à 18h00) qui concerne les enfants de 1E à 4P.* Les animatrices prennent en charge les enfants inscrits en leur proposant un goûter, puis des animations variées selon un programme décidé par chaque équipe. Les enfants bénéficient ainsi d'une écoute de qualité dans un cadre sécurisant leur permettant d'attendre leurs parents dans de bonnes conditions. Diverses activités extérieures ont lieu dans les deux équipes de Confignon, à savoir : piscine, ludothèque, cinéma, etc... en complément des activités organisées sur place.

Pour mener à bien toutes ces activités, les deux équipes parascolaires de Confignon

disposent de 9 animatrices dépendant du GIAP et d'appuis financiers et matériels de la part de la mairie qui fournit de plus les locaux nécessaires. Des collaborations ponctuelles ont lieu avec les enseignants et les autres acteurs de l'école, notamment dans le cadre des manifestations organisées dans les écoles.

D'une manière générale, les enfants sont priés de participer à l'entier des activités proposées afin de valoriser le travail de chacun et de ne pas perturber les ateliers en cours à l'attention des enfants qui nous sont confiés. Les parents sont les bienvenus en fin de séance ou sur demande pour parler de leur enfant avec les animatrices.

Renseignements et inscriptions auprès du personnel parascolaire dans chaque école. De plus, la soussignée, responsable de secteur, répondra volontiers à vos questions concernant le fonctionnement des activités parascolaires ayant lieu dans les deux écoles de Confignon.

Philippine Schmidt
tél. prof. 079 477 18 72

Tennis Club CONFIGNON

2007, quinze ans que le Tennis Club de Confignon est actif comme club sportif au centre du village.

C'est par une fréquentation régulière de ses membres que la vie du club se poursuit avec un enthousiasme renouvelé à chaque saison. Un désir d'accueil et un intérêt à se faire connaître auprès des nouveaux venus dans la commune restent un objectif certain pour le comité.

Les cours JUNIORS pour la saison 2007 démarrent la semaine du 16 avril.

Le choix se porte sur le mini-tennis, initiation, perfectionnement et pré-compétition.

La 1ère session se déroule du 16 avril au 29 juin, la 2ème session dès le 27 août jusqu'aux vacances d'octobre 2007.



Pour une demande d'adhésion, de cours personnalisés individuels ou en groupe, ou tout autre renseignement concernant la vie du Tennis Club de Confignon, consultez notre site www.tccconfignon.ch ou contactez-nous par mail : contact@tccconfignon.ch.

Des programmes sont également à disposition au Restaurant du Tennis.

Le restaurant est tenu par Gérard Kunzli et son équipe, ouvert du mardi dès 17h00 au dimanche soir 23h00. Possibilité de réserver pour des groupes. Carte sympathique et jolie terrasse par beau temps dans une ambiance calme et sportive.

Le comité du TCC

Venez au Feuillu le 6 mai 2007

Comme vous avez pu le lire dans le Conf'infos de juin 2006, le Feuillu 2006 a bien fêté le 50ème anniversaire de son retour à Confignon malgré quelques imperfections dues à une information incomplète mais réparable.

Nous tenons à remercier tous les parents qui ont accepté d'y participer (et que nous souhaiterions voir plus nombreux) ainsi que les enseignants, l'association Accroch'Contes, l'association des Habitants de Cressy, et bien entendu les enfants qui sont le pivot de cette tradition.



Nous signalons plus particulièrement deux garçons, David Galhano et Boris Ebner, qui ont préparé seuls les merveilles le mercredi après-midi, alors que d'ordinaire une dizaine d'enfants s'inscrivent. Nous remercions Mesdames Party et Michel qui fidèlement, depuis des années, animent le groupe de mamans du vendredi pour les merveilles ainsi que Messieurs Party, pour la buvette, Frey et Gabbianelli, pour l'installation des locaux. Un grand merci aux deux

porteurs de Bête de Mai pour le matin, Monsieur Mérat qui est venu de Chancy! et, pour l'après-midi, Monsieur Olivier Foex. Enfin un grand merci à la municipalité pour la plaquette du cinquantenaire distribuée dans les classes, à Madame Graf pour la boum des grands (qui sera améliorée en 2007) et aux enseignants se sentant motivés malgré tout leur travail scolaire pour donner un coup de main et assurer la réussite de cette tradition enfantine. Ainsi, il s'agit de faire répéter les chants, collecter les ingrédients pour la fabrication des merveilles, ramasser le buis pour couvrir la Bête de Mai.

En ce qui concerne le Feuillu 2007, il aura lieu le dimanche 6 mai. Pour ce jour-là nous lançons un appel aux parents afin qu'ils s'inscrivent pour participer au déroulement de la fête dès qu'ils recevront les informations au mois de mars.

Quant à ceux qui ne peuvent s'inscrire, nous espérons et souhaitons qu'ils réservent ce dimanche 6 mai pour assister, avec leurs enfants, à la fête du Feuillu le matin à Cressy et l'après-midi à Confignon.

Comme vous le savez, l'indifférence peut conduire à la disparition d'une tradition; c'est ce qui est arrivé dans plusieurs communes. Une tradition est un élément irremplaçable dans une commune, mais très fragile aussi, et c'est ce qui distingue un village d'une banlieue. Cette année sera un Feuillu de transition, étant donné qu'il faut coordonner deux écoles.

Il va donc falloir s'adapter; ce n'est pas simple mais possible, à condition que chacun y mette un peu du sien, de son

élan, en pensant aux enfants et aux souvenirs que nous leur donnons.

C'est en ce sens que le groupe informel du Feuillu, qui n'existait que quelques semaines au printemps, s'est

d'avantage structuré en intégrant des membres de la municipalité (Mesdames Joliat et Graf), des enseignants, des parents, ainsi que des membres du groupe des jeunes et de l'Association des habitants de Cressy. Les participants bénévoles vont tout mettre en œuvre pour que ce Feuillu de transition réussisse et que beaucoup de parents et d'enfants y participent.

D'ores et déjà nous comptons sur votre présence et votre soutien afin que cette transition se passe le mieux possible.

Le cortège du matin se déroulera à Cressy, alors que celui de l'après-midi ainsi que le goûter et les festivités diverses (boum, jeux, etc.) auront lieu dans le village.

Nous vous tiendrons informés du programme de cette journée du dimanche 6 mai.

Merci pour votre collaboration.

Pour le groupe du Feuillu, la coordinatrice **Jeanne Blanchet**



au-delà des thuyas ...

Les éclais en balade !

Vendredi 11 août 2006, 9h00, parking du centre sportif de Versoix.

Après un mois et demi de vacances, soixante filles et garçons se retrouvent afin de passer deux semaines ensemble en camp.

Pour ce camp, deux originalités parmi tant d'autres : les Scouts de Bernex - Confignon partent avec ceux de Veyrier, et tout le monde est à vélo!! Ils ont huit jours, pauses comprises (jeux, mini-golf, etc.), pour rejoindre leur terrain de camp à Soieure!

Sur place, des activités autour du thème du cirque, soirées, excursions, sorties piscine, musée, bricolages, réflexion, les atten-

dent. Sans oublier les repas, les veillées, et tout ce qui fait la vie de camp!

Puis vient la dernière soirée, ça a passé si vite! Tout le monde s'amuse, rit, chante, on mange des fajitas. On essaye de ne pas penser au lendemain...

Vendredi 25 août, les tentes sont pliées, le terrain nettoyé, le minibus chargé, et tous les éclais partent à vélo à la gare voisine. Là-bas, ils emballent leurs bicyclettes, car elles aussi feront le voyage en train!!

Arrivés à Genève quelques heures plus tard, ils ont eu le temps de s'échanger leurs numéros de téléphone, e-mails... Leurs pa-



rents sont là, heureux de retrouver leurs enfants qui, eux, n'ont qu'une idée en tête: raconter leurs aventures, leurs souvenirs, leurs amitiés, leurs rires,...

Ils pensent déjà à l'année suivante...!!!

Pour tout renseignement :
Lauriane Dietschi
bheriya@hotmail.com

La Gymnastique

SENIORS Genève

est présente dans votre quartier

Renseignements au secrétariat, tous les matins de 8h00 à 11h30

Tél. 022 345 06 77 • Fax 022 345 04 72
admin@gymseiorsge.ch
www.gymseiorsge.ch

Tous les cours donnés pour les aînés (dès 60 ans) dans votre quartier

Cours de gymnastique douce dans l'eau à Cressy Bien-être

renseignements et inscription (obligatoire) au secrétariat

- les mardis de 9h15 à 10h00
- les mardis de 10h00 à 10h45
- les mardis de 16h00 à 16h45
- les mardis de 16h45 à 17h00
- les jeudis de 9h15 à 10h00

- les jeudis de 10h00 à 10h45
- les jeudis de 15h00 à 15h45
- les jeudis de 15h45 à 16h30

Micheline Gueissaz
coordinatrice administrative

PROCHAINES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Date	Manifestation	Lieu	Organisation
AVRIL 2007			
3	Film documentaire "Un rêve à l'horizon"	Aula Lully	Bernex
29	Troc Cressy	Cressy	AHC
29	Concert Buissonnier	Eglise de Bernex	Bernex
MAI 2007			
4-5	Journée du soleil		Commune et Canton
5	Four à pain	Coopérative INTI (Cressy)	Coopérative INTI
6	Feuillu	Cressy et village	Association du Feuillu
8	Auditions CPM	Salle communale	CPM
8	Conseil municipal	Salle 7 – combles	
10	Exposition annuelle atelier de poterie	Salle communale	AAPAE
10	Exposition Suermondt	Ancien pressoir	
11-12	Chasse aux trésors		Commune et Canton
12	20 ^{ème} anniversaire Culture&Rencontre	Collège de Saussure	Culture&Rencontre
JUIN 2007			
3	La rue aux enfants "Les libellules"	Rue de Bernex	Bernex
3	Course de caisses à savon		APEC
4	Assermentation nouveaux conseillers	Salle communale	
8	Concert classique	Coopérative INTI	Coopérative INTI
9	Petit-déjeuner Magasins du monde	Salle communale	Magasins du monde
9 au 11	Vogue des Grenouilles	Sézenove	Groupement des Grenouilles
10	Conteries au jardin	30A, rte de soral	Accroch'contes
22-24	Concours de pétanque – 15 ^{ème} anniversaire	Salle communale	Pétanque
23	Fête de la musique	Zone du Signal	Bernex
28	Promotions	Salle communale	A.I.C.
AOÛT 2007			
1 ^{er}	Fête Nationale	Salle communale	A.I.C.
24-25	Vigne et Terroir	Salle communale	A.I.C.
25	Four à pain	Coopérative INTI (Cressy)	Coopérative INTI

Chœur de Pontverre

25 ans! Tel est le bel anniversaire que célèbre le Chœur de Pontverre cette année. Sous la baguette inspirée de Marie-Isabelle Pernoud depuis 1991, le répertoire de musique classique pétillante de ses plus beaux feux, au fil des messes, magnificats, requiems et autres *Gloria, Carmina Burana, Misa Criolla* et compositions connues ou à découvrir.



C'est le jeudi soir que ses 85 choristes répètent à la salle communale de Confignon, rejoints pour leur concert annuel par quelque 25 jeunes du **Chœur du Collège Sismondi**. Cette année au programme : la Messe brève de Mozart, le Magnificat de Vivaldi et le Stabat Mater de Rheinberger, pour deux concerts donnés à l'église de la Madeleine les vendredi 11 mai, à 20h30 et dimanche 13 mai, à 18h00, puis repris à la fête de la musique.

Exceptionnellement, ce concert sera redonné lors de la tournée du Chœur de Pontverre à Rome au mois d'octobre pour fêter dignement ce 25^{ème} anniversaire.

Le Chœur de Pontverre accueille volontiers tout amateur de chant sacré, qu'il vienne de Cressy ou d'ailleurs, spécialement homme... et tout particulièrement ténor. Conditions : se sentir à l'aise dans la lecture d'une partition et posséder une belle voix.

Pour tout contact :
Alexis Zwerner, président
au 022 757 28 76.



Les personnes, les sociétés culturelles et sportives domiciliées à Confignon qui souhaitent apporter leur contribution au Conf'Infos (article, information...) peuvent remettre leur texte à la Mairie d'ici au :

30 avril 2007

(parution fin juin).

A la recherche de la Mère Royaume

Bric à Brac

Lorsque deux écoles entament deux cortèges différents pour finir avec un seul, cela s'appelle la fête de l'Escalade 2006.

Le 12 décembre 2006, les enfants de l'Ecole Jollien ont entamé le traditionnel cortège de l'Escalade au P&R de la rue de

Bernex. Ils se sont dirigés vers le quartier de Cressy par le chemin des Molliers et le chemin des Suzettes.

Au même instant, un cortège avec les enfants de l'Ecole de Cressy est parti pour se rendre à l'EMS Beauregard, puis son parcours l'a conduit sur le chemin de Carabot.

Les deux cortèges se sont rencontrés au croisement des chemins de Carabot et Suzettes pour n'en former qu'un seul. Un petit tour dans le quartier de Cressy, accompagné des



tambours de la Compagnie 1602, et ce fut le retour vers l'école, où enfants et parents ont pu déguster une bonne soupe préparée par l'APEC, l'organisateur de la manifestation.

Que la fête fut belle!

La Mairie



Fédération des Écoles
Genevoises de Musique

Conservatoire de Musique de Genève
Conservatoire populaire de musique
Institut Jaques-Dalcroze

Inscriptions pour l'année scolaire 2007-2008 du 30 avril au 12 mai 07
(reprise des cours le lundi 10 septembre 2007)

Lieux et dates des inscriptions dans les Centres d'Enseignement

Le **Conservatoire Populaire de Musique** vous invite à inscrire vos enfants à **Confignon**

Inscriptions le 9 mai 2007 de 9h00 à 12h00 à l'Ecole Jollien

Accès unique par le chemin des Hutins

Possibilité de parking sur la place de l'Eglise

Aucune inscription n'est prise par téléphone.

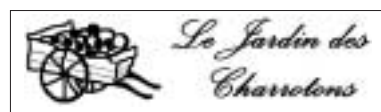
Des remboursements partiels peuvent être octroyés par le Service des allocations d'études et d'apprentissage (tél. **022 909 68 20**).

Consultez également les sites Internet des écoles de la Fédération :

www.dalcroze.ch, www.cpm-ge.ch,
www.cmusge.ch

Le Jardin des Charrotons

Coopérative maraîchère genevoise



Le Jardin des Charrotons, qu'est-ce que c'est ?

Une coopérative maraîchère qui "a pour but de produire des légumes et des fruits dans le respect des normes biologiques et de les fournir régulièrement à ses membres, de promouvoir l'agriculture de proximité et de défendre des conditions de travail décentes dans les métiers de l'agriculture" (extrait des statuts de la coopérative).

L'essentiel :

- Fruits et légumes de saison et promotion de ce type de culture à Genève
- Agriculture biologique
- Structure de proximité: réduction des

transports, des emballages et du gaspillage de nourriture – rapprochement entre producteur et consommateur – confiance

- Découverte et culture d'espèces variées: participation à la sauvegarde de la biodiversité
- Gain d'autonomie alimentaire, alternative au grand marché restreignant la liberté de choix des producteurs et des consommateurs
- Espace de rencontres et d'échanges entre les coopérateurs

Le lieu :

Domaine de 3 hectares sur la commune de Confignon, dans la plaine de l'Aire (plein champ, tunnel, serre, cave et chambre froide).

Le fonctionnement :

- Le jardin appartient aux coopérateurs qui le gèrent avec des professionnels (codécision) – assemblée générale une fois par an – 10 coopérateurs élus pour gérer les affaires courantes

- Chaque coopérateur reçoit chaque semaine un cornet de légumes de saison
- Chaque coopérateur paie deux parts sociale de 100.– et paie ses légumes 95.– par mois (engagement pour un an)
- Chaque coopérateur s'engage à venir travailler 4 demi-journées par an au jardin (rencontres, échanges, apprentissage)

Votre engagement pour 1 panier hebdomadaire, pour une famille de 3 personnes, livré dès mai 2007 :

- 95.– par mois
- 2 parts sociales de 100.– chacune remboursées au terme de l'engagement
- 4 demi-journées de jardinage à la coopérative sur l'année

Inscriptions et informations :

Le Jardin des Charrotons
chemin du Relai 3
1258 Perly

Tél. 022 300 24 61 (19h00-21h00)
E charrotons@hotmail.com

Programme d'Accroch'Contes pour 2007

Tout au long de cette année, venez rêver et voyager avec nous.

- **25 mars** : conterie de printemps (salle de rythmique école Jollien)
- **10 juin** : conterie au jardin (30A, rte de Soral)
- **24, 25 août** : lors de la fête Vigne et Terroir (salle communale)

- **3 octobre** : conterie pour les petits (sous la yourte 27, route de l'Aire)
- **14 octobre** : conterie d'automne (salle de rythmique école Jollien)
- **Décembre** : conteries de l'Avent (chez l'habitant)

Merci à tous ceux qui nous suivent fidèlement.



Bric à BrAc

La chenille processionnaire du pin

Thaumetopoea pityocampa schiff, tel est le nom savant de la chenille processionnaire du pin. C'est un insecte caractérisé par une vie de groupe dont l'activité est essentiellement nocturne. Le développement complet de l'insecte s'effectue en général sur un an, mais peut aussi durer deux, voire trois ans.

La biologie de l'insecte est très dépendante du climat, en particulier des températures. L'adulte est un papillon de 30 à 35 mm d'envergure aux ailes antérieures grisâtres, il est issu d'une chrysalide enfouie dans le sol.

Dès l'éclosion, les jeunes chenilles "brouettent" l'épiderme des aiguilles, puis se déplacent au fur et à mesure de leurs besoins alimentaires, provoquant des dégâts de plus en plus importants et visibles, allant d'un simple changement de couleur des rameaux brunâtres à la défoliation totale.

Les chenilles vivent à l'abri d'un léger réseau de fils soyeux appelé "pré-nids". Elles se déplacent en file indienne appe-

lée procession, d'où leur nom de chenilles processionnaires.

En automne, les chenilles tissent des "nids d'hiver" ou "bourses", nettement visibles actuellement, où elles se regroupent. Dès que les températures le permettent, elles sortent du nid pour s'alimenter.

RAPPEL !

Des attaques répétées sur des jeunes arbres peuvent entraîner leur mort.

Le caractère urticant des larves provoque des allergies douloureuses, et de nombreuses interventions de lutte sont nécessaires en zone urbanisée.

Les moyens de traitement sont possibles, mais seulement sur des superficies importantes, et ils sont relativement coûteux.

Dans nos régions, le meilleur moyen est d'agir mécaniquement, en coupant les branches où se trouvent les nids lorsque

les arbres sont de taille moyenne et cela **avant le mois d'avril**. La participation de chacun est donc indispensable, afin d'avoir de bons résultats. Mais attention, il faut se munir de gants, de lunettes et d'autres moyens de protection pour éviter les risques d'urtication. Ensuite, il faut brûler les nids.

Quelques règles à observer en cas de présence de chenilles :

- ne pas les toucher sans gants,
- ne pas jouer sous les arbres atteints ou monter dedans,
- bien se protéger si vous voulez enlever vous-même ces nids.

Pour éviter tout risque d'accident, vous pouvez aussi faire appel à des spécialistes tels que les entreprises de désinsectisation, les horticulteurs-paysagistes, les bûcherons, etc.

Olivier FOEX

Responsable des services extérieurs

Du vin de la commune de Confignon en vente à la Mairie

Avoir du vin au nom de la commune, voilà un vieux rêve enfin exhaussé ! Depuis un peu moins d'une année, issu des vignes, sises sur le coteau de la Commune, cultivées par Messieurs Jean-Pierre et Jean-François Foëx, un Sauvignon blanc est proposé à la vente. Ce noble cépage bénéficie de par son exposition sud-ouest et son sol argilo-calcaire des conditions qui lui permettent d'exprimer toute sa complexité. Ce vin est vinifié dans les caves du Domaine des Curiades à Lully par Dupraz & Fils qui lui ont apporté tout leur savoir-faire.

Puis, à la fin de l'automne, nos vignerons émérites nous ont annoncé qu'un Merlot allait pouvoir également être vinifié. Ce Merlot, provenant pareillement de parcelles orientées sud-ouest, bénéficie d'une exposition qui lui permet de développer des arômes propres à ce cé-

page. Ce vin, quant à lui, est vinifié directement par Messieurs Foëx.

Nous voilà donc dépositaire de deux vins de grande qualité que nous aimerions vous faire connaître. Certains d'entre vous ont peut-être déjà eu l'occasion de les goûter puisqu'ils étaient proposés lors de l'apéritif communal. Nous n'aimerions pas manquer l'occasion qui nous est donnée d'en faire la promotion.

Voici donc des renseignements d'ordre plus pratique :

- vous pouvez passer commande par téléphone directement à la Mairie,
- vous pouvez également commander par mail (info@confignon.ch).

Les prix sont les suivants :

- **Sauvignon blanc** de Confignon **CHF 16.-** la bouteille
- **Merlot (rouge)** **CHF 16.-** la bouteille

Conditionnement: en carton de 6 bouteilles

Dès 5 cartons, la livraison sera faite à domicile.



Nous espérons que nos vins vous séduiront et que vous aurez autant de plaisir que nous à les déguster !

La Mairie

Offre spéciale

A l'achat de 36 bouteilles une remise de 10% est accordée.



Inscriptions au parascolaire pour la rentrée 2007

Cette année, il y aura du changement dans l'organisation des inscriptions. Nous vous informons qu'elles auront lieu pour l'année scolaire 2007-08

les lundi 7 et mardi 8 mai 2007 de 16h à 19h

pour les deux écoles (Jollien et Cressy) à l'aula de l'école Jollien (possibilités de parking sur la place de l'Eglise).

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion. Nous vous rappelons qu'il est important que chaque enfant soit inscrit lors cette semaine, afin que la préparation de la rentrée puisse se faire dans les meilleures conditions.

Philippine Schmidt
Responsable de secteur



SERVICES OFFICIELS

Mairie
Chemin de Moulaz 2, 1232 Confignon
www.confignon.ch • e-mail: info@confignon.ch

Jours et heures d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00
Juillet et août : de 9h00 à 12h00, l'après-midi sur rendez-vous uniquement

Secrétariat : 022 850 93 93
Fax : 022 850 93 92
Etat civil : Mairie de Bernex 022 850 92 92

Conseillers administratifs (jusqu'au 31 mai 07)

Françoise JOLIAT, Maire VG
Alain DREIER L
Gabriel PRAZ DC

Conseillers municipaux (jusqu'au 31 mai 07)

BLONDIN	Daniel	DC
BUJARD	Vincent	R
CHANSON	Olivier	VG
CORMINBOEUF	Françoise	VG
DUNANT	Samuel	L
FREY	Didier	R
GASPOZ	Bernadette	VG
GRAF	Catherine	L
GRANDJEAN	Alain	L
HÊCHE	Olivier	VG
ISLER	Hans	L
JACOT DES COMBES	Bertrand	L
JAQUES WALDER	Danielle	VG
LINDENMEYER	René	L
MARINI	Lillia	DC
MICHEL	Malika	VG
PERETTI	Christophe	VG
THALMANN	Jean-Nicolas	DC
UONG	Dinh Manh	DC

Opérations électorales 2007

Local de vote - salle Pontverre 022 850 93 30
le dimanche de 10h.00 à 12h.00
Présidente: Catherine GRAF
1^{er} suppléant: Alain GRANDJEAN
Vice-présidente: Francine DREIER
1^{er} suppléant: Hans ISLER

Président(e)s de partis ou groupes politiques

PDC
Lillia Marini 022 757 38 75
ARC (radicaux)
Vincent Bujard 022 705 62 69
ALC (libéraux)
Francine Dreier 022 757 19 94
VOIX DE GAUCHE
Olivier Chanson 022 757 35 01
PARTI SOCIALISTE
Thierry Sauvin 022 757 21 12

SERVICES OFFICIELS

Protection civile
Bureau 022 793 00 93
Chef local : Olivier Martina 079 202 20 39

Service du feu
SIS - Urgence **118**
Cdt. Cap. Didier Toffel 079 247 23 53
Plt. Olivier Ischer 079 312 00 58

Gendarmerie **117**
Poste de gendarmerie d'Onex 022 792 25 56
en cas de non-réponse 022 427 81 11

Sécurité municipale
De 7h00 à 17h00 022 850 92 04

Concessionnaire voirie
Entreprise Chevalley et fils, Lully 022 777 17 74
et 079 626 8747

Poste de Confignon
chemin de Pontverre 16 022 757 16 12
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi,
de 8h.00 à 11h.00 et de 14h.00 à 18h.00
samedi, de 9h.00 à 11h.00

MARCHÉS

Marchés sur l'esplanade devant la salle communale.
Le **mardi matin** et le **vendredi matin** :
Produits laitiers • Poissonnier • Fruits et légumes
• Fleurs

ECOLE PUBLIQUES

Ecole Jollien
Degrés élémentaires 022 757 46 28
Degrés primaires 022 757 46 27
Conciergerie: M. René Gabbianelli 022 757 46 22
Ecole de Cressy 022 757 75 00
Conc.: M. Patrick Hochstrasser 022 757 75 01
Cycle d'orientation de Vuillonnet 022 388 70 00

CULTURE ET SPORTS

Centre intercommunal de détente, de loisirs et de sports des Evaux
Ouvert de 08h.00 à 22h.00 022 879 85 85

Bibliobus : Bibliothèque municipale
place de l'Eglise, jeudi de 15h.15 à 16h.45

Conservatoire populaire de musique
responsable local de Confignon :
M. Lennart Riise 022 793 72 80

Culture & Rencontre 022 793 16 53

Lud'Onex
Ecole d'Onex-Parc (entrée A) 022 792 40 90

Mercredis de ski
Mme Margaret Robert-Tissot 022 757 59 20

PAROISSES

Paroisse catholique
Charles Christophi, curé 022 757 10 35
Claude Nicod, curé 022 756 15 29
François Fontana, assistant pastoral 022 757 12 90

Paroisse protestante
Roland Benz, pasteur 022 757 10 71 - 079 469 80 77
Nils Philidius, pasteur 022 757 10 71 - 076 369 39 96
bernex-confignon@protestant.ch

La Communauté des chrétiens
M.Wild, pasteur 022 777 17 63

SANTÉ ET EQUIPEMENTS SOCIAUX

Médecins : Mme Béatrice Bertholet-Masset
3, ch. des Hutins 022 757 24 66
M. Jean-Marie Schell
203, rte de Chancy 022 757 46 47

M. Jean-Luc Baer
Mme Sylvia Baer-Cornu
12, ch. Sous-le-Clos 022 757 50 16

M. Jean-André Brun
M. Jacques Falciola
42, ch. de Vuillonnet 022 727 04 27

Mme Line Restellini-Vuarambon
Psychiatre-psychothérapeute
21b, ch. des Failles 022 777 10 82

Neurologue: Mme Josette Le Floch-Rohr
16, ch. de la Chapelle 022 757 24 68

Sage-femme à domicile:
Mme Martine Déruaz-Bugnon
34, ch. de Vuillonnet 022 789 21 63

Etiopathe : M. Klaus Brede
44, ch. des Hutins 079 301 36 26

Physiothérapeutes :
M. Nicolas Christin
44, ch. Vuillonnet 022 757 72 00

Physiothérapie G.-Rochette
Mmes Rard et Karcher
11, ch. Louis-Eckert 022 777 07 07

Naturopathes :
SantEckert
11, ch. Louis-Eckert 022 777 07 07

Cressy Santé, HUG et bains thermaux
Route de Loëx 99 022 727 15 15

Centre d'action sociale et de santé (CASS)
313, rue de Bernex 022 420 40 00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h30

Cérébral Association genevoise en faveur des
infirmes moteurs cérébraux
Mme Anne Perrier, Présidente 022 757 49 66

Résidence Beauregard (EMS)
Chemin de Cressy 67 022 757 67 44

Foyer de jour Butini pour personnes âgées
20, place Duchêne, 1213 Onex 022 792 79 58

Fondation de la Petite Enfance
du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30 022 850 93 61

Garderie
Halte-garderie (sans inscription)
2 places chaque matin
Garderie (sur inscription)
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 022 850 93 51

Jardin d'enfants
lundi, mardi, jeudi, vendredi,
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30 022 850 93 54

Association du Restaurant scolaire de Confignon (école Jollien et école de Cressy)
32, ch. Sous-le-Clos - 1232 Confignon
Responsable : Mme Caroline Taboada-Martin
022 777 04 14 et 079 454 96 94

Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP)
022 309 08 20
Mme Philipine Schmid 079 477 18 72

Section des samaritains d'Onex
Case postale 74, 1213 Onex 022 792 42 92

SOCIÉTÉS LOCALES

Accroch'Contes
Mme Yvette Tornare 022 757 12 72

Amicale de badminton de Confignon et des environs M. Daniel Soares 022 341 05 84

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Confignon
Président : Claude Ischer 022 757 22 71

APECOV - Association des parents d'élèves du C.O. de Vuillonnet
M. Pierre Jaccoud 079 632 34 69

Association Artisan'Art
Présidente: Mme Chantal Gerber 022 757 46 16

Association de l'Ecole Rudolf Steiner
M. Denis Sechaud 022 727 04 44

Association des Habitants de Cressy (AHC)
Co-président(e)s :
Mme Nathalie Nappay 022 757 65 57
M. Fernando Da Silva 022 777 02 89
contact@cressy.ch

Association des Intérêts de Confignon (AIC)
M. Jean-Pierre Rosset 022 757 29 45
www.assintconf.ch

Association de modèles réduits
Président: M. Christian Frey 022 850 93 60

Association du Marché de Noël
Présidente: Mme Annick Eyermann 022 757 22 10

Association des parents des élèves de Confignon (APEC)
022 757 57 56
apec1232@bluwin.ch

Association pour la sauvegarde de l'Aire et de ses affluents (AAPA)
Mme Jeanne Blanchet 022 850 93 93

Association pour la sauvegarde de Confignon
Mme Jeanne Blanchet 022 850 93 93

Atelier de poterie de l'Ancienne Ecole info@atelier-poterie.ch
022 777 00 41

Choeur de Pontverre
Président : M. Alexis Zwerner 022 757 28 76
076 386 23 23

Club des Aînés - Le Coteau
Mme Anne-Lise Kruger 022 757 27 95

Coopérative INTI
M. Philippe Schneider 022 793 32 35
ep.schneider@freesurf.ch

Dames du mercredi
Resp.: J. Robert-Nicoud 022 757 19 16

Fédération suisse de gymnastique Bernex-Confignon
M. Philippe Grosjean 022 797 46 81

Gymnastique des Seniors de Genève (GSG) 022 345 06 77

L'Amicale
M. Michel Marti 022 792 45 80

Les Lamantins Lamentables
Président : M. Pierre Guignard 022 756 31 97

Magasins du Monde
Mme Jacqueline Jaccard 022 771 19 92

Marche populaire de Confignon
Resp. : Jean-Pierre Leuthold 022 757 13 86

Mémoire de Confignon 022 757 40 43
M. Frédéric Guerne 077 401 23 31

Groupe Scout Benoît-de-Pontverre
Resp.: Stéphane Krattinger 079 652 15 64

Signal FC Bernex-Confignon
M. Enrique Ortiz 022 819 86 01
Juniors: M. Pierre Jordi 079 435 22 93
Actifs: M. Gonzalo Ortiz 079 219 33 75
Féminines: Mme Nathalie Silverman 079 469 29 19

Société de pétanque
M. Alain Borloz 079 332 02 32

Tennis-Club de Confignon
M. Daniel Ochsner 022 757 15 93

Une fois un cirque
Resp. : Mme Renée Pahud 022 757 30 87
de jeudi à dimanche 0033 450 60 40 89